Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil de Communauté
Séance du 24 mars 2016

Le Conseil de Communauté, réuni sous la Présidence de

M. Michel LIEBGOTT, Président

DESIGNE un secrétaire de séance : M. DEWALD (HAYANGE).

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 04 février 2016.

REPREND les délégations données au bureau et au Président.

APPROUVE la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Voirie », telle que modifiée, qui abroge et remplace la précédente.

APPROUVE la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Equilibre social de l'habitat », telle que modifiée, qui abroge et remplace la précédente.

APPROUVE la modification des statuts du SMITU Thionville-Fensch telle que proposée, rajoutant à « l'Article 6 « Objet du Syndicat » : La réalisation des études et des travaux nécessaires à la mise en place de parking de covoiturage, frontaliers et de parking relais, ainsi que le suivi de leur exploitation sur le périmètre des transports urbains du SMITU » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte permettant la mise à disposition des parkings de covoiturage appartenant à la CAVF.

VOTE le budget pour l'exercice 2016 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, certains chapitres correspondants à des opérations ; **INTEGRE** les autorisations spéciales votées le 17/12/2015, le résultat antérieur et l'excédent d'investissement, ainsi que les restes à réaliser ; **VOTE** le budget général pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes : - fonctionnement : 52 832 059,73 € - investissement : 28 019 445,25 € ; **VOTE** le budget annexe de la gestion immobilière qui s'équilibre en dépenses et recettes : - section de fonctionnement : 280 000,00 € - section d'investissement : 2 016 523,61 € ; **VOTE** le budget des zones économiques, qui s'équilibre en dépenses et recettes : - section de fonctionnement : 4 756 737,00 € - section d'investissement : 5 322 063,00 € ; **VOTE** le budget habitat social de la zone de la paix : section de fonctionnement : 580 000,00 € - section d'investissement : 580 000,00 € ; **VOTE** les subventions dont le détail figure dans le document budgétaire ; **VOTE** les allocations de compensation 2016 et la Dotation de Solidarité Communautaire 2016, sous réserve de modifications ultérieures liées à l'évaluation des charges transférées au 1er janvier 2016 ;

VOTE les taux d'imposition suivants (inchangés par rapport à 2015) :

- CFE..... 21, 89 % ;
- TH..... 8, 92 % ;
- FB..... 1, 03 % ;
- FNB..... 9, 87 % ;
- TEOM..... 12, 33 % ;

Concernant le tableau des amortissements à compter de l'exercice 2016, **ANNULE** la délibération 2014-027 du 30 avril 2014; **FIXE** à 3 000 € le seuil des biens de faible valeur (amortissables en un an) ; **FIXE** les amortissements et leurs durées.

Concernant la vente de terrain à UMICORE, **ANNULE** la délibération n°2015-145 du 12 novembre 2015 ; **ACCEPTE** la cession des parcelles n° 219/40 section 28 située sur le ban communal de Florange, d'une contenance de 252 m² environ, à Umicore ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée ; **FIXE** la cession au prix de 17,25 € le m² à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaine ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables et administratives y relatives.

ACCEPTE le transfert de propriété à la Ville d'Hayange des voiries sises section 16, parcelles n° 385 et 484 à Hayange ; **FIXE** la cession au prix de 1 €, selon l'évaluation du service France Domaine ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

DECIDE la désaffectation du Domaine public du patrimoine bâti et non bâti du site de la Villa Bigas cadastrés n° 478, 479, 480, 481, 482 et 483 section 16 sur le ban communal d'Hayange ; **APPROUVE** le déclassement de ces biens du domaine public de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch vers son domaine privé ; **CONFIRME** la promesse de vente des parcelles n° 480, 481, 482 et 483 et 1 528 m² de la parcelle n° 479 section 16 sur le ban communal d'Hayange, d'une superficie totale de 4 725 m² à la société ARCADA ou à tout autre personne physique ou morale s'y substituant et dont il doit rester solidaire, et à établir les références cadastrales exactes en tenant compte de l'arpentage au prix de 215 000 € hors taxes, TVA à la charge de l'acquéreur, selon l'évaluation du service France Domaine ; **CONFIRME** la cession de la parcelle n° 478 section 16 pour 2 552 m² et de 51 m² de la parcelle n° 479 section 16 située sur le ban communal de Hayange, d'une contenance totale de 2 603 m², à Monsieur Raymond MAGER résidant au 6 impasse La Bruillère, à Haucourt-Moulaine (54860), ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée et dont il restera solidaire, au prix de 200 000 € hors taxes, TVA à la charge de l'acquéreur, selon l'évaluation du service France Domaine ; **AUTORISE** l'intervention d'un géomètre-expert pour la division et le bornage ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes et pièces y afférentes, à établir les références cadastrales exactes en tenant compte de l'arpentage en cours d'exécution et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

ACCEPTE la cession de la parcelle n° 222/24 section 28 située sur le ban communal de Florange, d'une contenance de 1 020 m², à CMI Equipement ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée ; **FIXE** la cession au prix de 17,25 € le m² hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaine ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

ACCEPTE le versement d'une subvention de 30 000 € à Cap Fensch au titre de l'année 2016 ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention et les pièces y relatives.

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire entre la CAVF et SNCF RESEAU ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre ; **VOTE** les crédits correspondants.

ACCEPTE l'acquisition des terrains de la section 23, parcelles n° 193, 194, 195, et de la section 22, parcelles n° 070, 071, 121, 127, 145, 149, 183, 184, 185 et 186 d'une contenance de 21ha57a50ca, situés sur le ban communal de Fameck, auprès de l'EPFL, sous réserve d'arpentages et inscriptions d'actes en cours de publication au Livre Foncier et au Cadastre ; **ACCEPTE** le prix de cession à 656 863,50 € TTC et son paiement à EPFL en un seul versement en 2016 ; **VOTE** les crédits inscrits au budget prévisionnel 2016, budget des zones économiques ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir les références cadastrales exactes en tenant compte des arpentages en cours et arrêter le prix définitif total en référence à la surface totale cédée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

PREND ACTE de la décision du SMITU Thionville-Fensch de regrouper les trois entités actuelles de la société TransFensch en un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) ; **AUTORISE** la vente de 305 actions de la SEM TransFensch détenues par la CAVF au profit du SMITU pour un montant total de 4 880 € ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette opération ; **VOTE** les recettes afférentes.

APPROUVE la vente du lot 4 de l'immeuble la Feltière au profit de la Société Médipole ou à toute autre personne physique s'y substituant ; **FIXE** le prix de la cession à 1 000 € du m², selon l'évaluation du service France Domaine ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et toutes pièces y relatives, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

APPROUVE la vente du lot 3 de l'immeuble la Feltière au profit de la Société Médipole ou à toute autre personne physique s'y substituant dès que les promoteurs atteindront une pré-commercialisation à hauteur de 45 % ; **FIXE** le prix de la cession à 1 000 € le m², selon l'évaluation du service France Domaine ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et toutes pièces y relatives, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

APPROUVE le plan de financement pour des opérations d'amélioration au multi-accueil « La Maison des Doudous » à Hayange; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention auprès de la Caisse

d'Allocations Familiales de la Moselle ; **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention sollicitée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

APPROUVE le plan de financement pour des travaux de réhabilitation du multi-accueil « Les Mini'Pouss » à Florange; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle ; **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention sollicitée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOPTE le règlement d'intervention pour l'octroi d'un soutien financier à l'investissement pour les 4 centres sociaux gestionnaires d'un multi-accueil sur le territoire du Val de Fensch.

APPROUVE la programmation 2016 et la répartition des crédits d'Etat spécifiques à la Politique de la ville gérés par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, comprenant les Dispositifs de Réussite Educative (DRE) et les Opérations Ville Vie Vacances (OVVV), pour un montant total de 344 454 € ; **APPROUVE** la répartition des subventions communautaires allouées aux associations ; **VOTE** les subventions communautaires aux associations, pour un montant total de 353 500 € ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser les subventions correspondantes et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE la subvention communautaire à l'A.I.E.M. pour l'action intitulée « Accompagnement social et vers l'insertion professionnelle du Nord Mosellan» pour un montant total de 33 420 € pour l'année 2016 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs au titre de l'année 2016 avec l'A.I.E.M ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser à l'A.I.E.M. la subvention correspondante et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

APPROUVE la caducité de la convention avec Le Grand Sauvoy au 31 décembre 2015 ; **APPROUVE** la convention avec Arélia correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec l'association Arélia ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser une subvention de 30 000 € à Arélia pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs.

APPROUVE la modification du plan de financement de la mission d'assistance et de conseil au maître d'ouvrage pour la dématérialisation ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes, ainsi qu'à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet ; **ACCEPTE** de prendre en charge le financement de l'opération à défaut de l'obtention de tout ou partie des subventions sollicitées ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette mission.

DECIDE que la Garantie de la CAVF est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti dans le cadre de l'année 2016 est égal au montant maximal des emprunts que la CAVF est autorisée à souscrire pendant cet exercice ;
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la CAVF dans le cadre de l'année 2016 auprès de l'Agence France Locale, augmentée de 45 jours ;
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et,
- si la Garantie est appelée, la CAVF s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Président de la CAVF ou par son représentant, sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget de l'exercice 2016. Le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

AUTORISE le Président ou son représentant, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la CAVF, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie ; **AUTORISE** le Président ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération pour l'exercice 2016.

PREND ACTE du rapport de la Commission Locale des Transferts de Charges (CLETC) du 8 mars 2016.

APPROUVE le principe d'acquisition des terrains attenants au futur centre technique environnement, pour une somme de 1 000 € TTC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette aliénation.

APPROUVE la convention de coopération entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, la ville d'Uckange et l'association Chrysopée fixant l'organisation et le fonctionnement entre les services des trois parties ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

APPROUVE la convention de partenariat évènementiel entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la SAEM les insolites du patrimoine » fixant l'organisation et le fonctionnement de la manifestation « les diners insolites du patrimoine »; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

VOTE une subvention de 43 651 € pour 2016 et de 44 859 € pour 2017 au bénéfice de l'association Amitiés Tsiganes pour l'accompagnement au relogement de ménages de gens du voyage sédentarisés vivant sur le site de la Paix à Algrange ; **APPROUVE** la convention d'objectifs avec l'association Amitiés Tsiganes pour les années 2016 et 2017 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention auprès de la DDCS ; **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention sollicitée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions susmentionnées, toutes pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

DONNE son accord sur 13 dossiers de subvention aux propriétaires dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Habitat dégradé » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification financière aux treize propriétaires énumérés ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

DONNE son accord sur 14 dossiers de subvention aux propriétaires dans le cadre du programme « Habiter Mieux » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser l'aide financière aux quatorze propriétaires occupants ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

VOTE la subvention annuelle de 7 756 € à l'ADIL 57 pour le fonctionnement de l'EIE Moselle Nord pour les années 2016 et 2017 ; **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention triennale d'activités avec l'ADIL 57 pour les années 2016 et 2017 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention susmentionnée, toutes pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

APPROUVE la convention de programmation et de suivi des déploiements très haut débit entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et SFR-NUMERICABLE ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la présente convention et entamer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci ; **DESIGNE** MM. Philippe GREINER et Serge JURCZAK, représentant la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, au sein du comité de suivi des déploiements.

DELEGUE au bureau et au Président les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

ooooo

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

Décision n°2016-001 du 4 janvier 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec la société LEFEVRE SAS de modification du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire et de l'acte d'engagement pour la prise en compte de travaux supplémentaires pour la réhabilitation des magasins généraux, projet Métafensch, lot n°4 travaux de serrurerie, vitrage et bardage.

Décision n°2016-002 du 4 janvier 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n°6 avec la société DALKIA France ayant pour objet de prendre en charge l'exploitation des installations thermiques, de traitement de l'air et de traitement des eaux, du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n°2016-003 du 5 janvier 2016
DECIDE d'accepter le contrat de location des fontaines à eau de la société ENERGIE Blue.

Décision n°2016-004 du 7 janvier 2016
DECIDE d'accepter le contrat de location des bennes de la société WITTMANN A.

Décision n°2016-005 du 7 janvier 2016
DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la « Compagnie des Ô », dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 23 et 24 avril 2016.
Décision n°2016-006 du 7 janvier 2016
DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la Compagnie « Epi C Tout », dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 23 et 24 avril 2016.
Décision n°2016-007 du 7 janvier 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec la Compagnie « Epic C Tout » au contrat de cession incluant les frais de déplacement. Les frais liés à l'hébergement et la restauration seront pris en charge par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.
Décision n°2016-008 du 11 janvier 2016
DECIDE d'accepter le contrat de télésurveillance de la Société SURVEIL pour les locaux de l'Office de Tourisme du Val de Fensch.
Décision n°2016-009 du 12 janvier 2016
DECIDE d'accepter la convention par laquelle la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch met des salles de l'Hôtel de Communauté à disposition de Pôle Emploi, à titre gratuit.
Décision n°2016-010 du 13 janvier 2016
DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition d'un véhicule léger de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à M. Claude LEVEQUE.
Décision n°2016-011 du 20 janvier 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n°1 avec la société ESAT STE AGATHE de modification du détail estimatif et de l'acte d'engagement pour l'augmentation du nombre de prestations d'entretien des espaces verts sur le parking de covoiturage à Fameck.
Décision n°2016-012 du 22 janvier 2016
DECIDE d'accepter l'indemnité de sinistre concernant le dommage survenu le 23 juin 2015 sur le portique à l'entrée du parking de co-voiturage à Florange, par la compagnie d'assurance SMACL titulaire de la police d'assurance dommages aux biens de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch qui a proposé une indemnité de sinistre correspondant au remboursement de la franchise et de la vétusté le 11 janvier 2016 étant donné que le tiers responsable était identifié.
Décision n°2016-013 du 22 janvier 2016
DECIDE d'accepter la note d'honoraires du Cabinet de Maître Nicolas OLSZAK concernant le recours engagé contre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch par un agent licencié.
Décision n°2016-014 du 22 janvier 2016
DECIDE d'accepter la note d'honoraires de Maître Nicolas OLSZAK concernant les difficultés rencontrées lors de l'exécution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation du colombier, de restauration des grilles et d'une partie des façades du bâtiment situé coté parking pour le nouveau siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch,
Décision n°2016-015 du 26 janvier 2016
DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de «l'association Les Gamettes», dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 23 et 24 avril 2016.
Décision n°2016-016 du 26 janvier 2016
DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de «SAS Festijeux & Compagnie», dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 23 et 24 avril 2016.
Décision n°2016-017 du 26 janvier 2016
DECIDE d'accepter le contrat de mise à disposition de personnel entre Fensch coup de main et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch dans le cadre du développement du programme artistique et culturel pour la saison 2016 au Parc du haut-fourneau U4.
Décision n° 2016-018 du 1er février 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n°1 de transfert, avec l'A.S.S.O.H au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché concernant la fourniture de repas en liaison chaude et de goûters pour le multi-accueil « La Maison des Doudous » à Hayange.
Décision n° 2016-019 du 1er février 2016
DECIDE d'accepter l'avenant n°1 de transfert, avec le laboratoire RIVADIS au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché concernant la fourniture de couches pour le multi-accueil « La Maison des Doudous » à Hayange.

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 de transfert, avec la société OMS SYNERGIE EST au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché concernant la prestation d'entretien des locaux du multi-accueil « La Maison des Doudous » à Hayange.

Décision n° 2016-021 du 1er février 2016

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 avec la société OMS SYNERGIE EST de transfert, au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché concernant la prestation de nettoyage des vitres pour « La Maison des Doudous » à Hayange.

Décision n° 2016-022 du 03 février 2016

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 de transfert, avec la société SEMAPHORES TERRITOIRES au bénéfice de SEMAPHORES EXPERTISE, de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché concernant l'accompagnement à la mise en œuvre du schéma de mutualisation entre les services de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, et de ses communes membres.

Décision n° 2016-023 du 03 février 2016

DECIDE d'accepter la proposition faite par ELECTRICITE DE FRANCE (EDF) pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés du patrimoine communautaire, lot 1 de l'opération de fourniture et d'acheminement d'électricité et de services associés.

Décision n° 2016-024 du 03 février 2016

DECIDE d'accepter la proposition faite par la société SASU ENERGEM pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés sur le site du haut fourneau U4 à Uckange, lot 2 de l'opération de fourniture et d'acheminement d'électricité et de services associés.

Décision n° 2016-025 du 03 février 2016

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 avec la société ARCHIMED afin de compléter le bordereau de prix par l'ajout des nouveaux prix relatifs à la mise en œuvre de l'environnement de test concernant l'acquisition d'une solution de gestion électronique de documents et de courriers dans le cadre de l'équipement du nouvel hôtel de communauté.

Décision n° 2016-026 du 04 février 2016

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant les spectacles de l'association « OPUS », dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 28, 29, 30 septembre et le 1er octobre 2016.

Décision n° 2016-027 du 04 février 2016

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 au contrat de cession avec l'association « OPUS » incluant les frais de déplacement qui fera l'objet d'une facturation.

Décision n° 2016-028 du 04 février 2016

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de « compagnie Bardaf » dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, le 14 et le 16 octobre 2016.

Décision n° 2016-029 du 04 février 2016

DECIDE d'accepter la convention de coproduction entre la « compagnie Bardaf » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, en vue d'une création d'un spectacle.

Décision n° 2016-030 du 04 février 2016

DECIDE d'accepter la convention de résidence entre la « compagnie Bardaf » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, en vue d'une création d'un spectacle.

Décision n° 2016-031 du 05 février 2016

DECIDE d'accepter le contrat de location des distributeurs de la société ENERGIE Blue pour la mise en place de distributeurs de boissons chaudes et de confiseries au sein de l'hôtel de communauté.

Décision n° 2016-032 du 08 février 2016

DECIDE d'accepter la proposition de la société OVH de renouveler le nom de domaine pour le parc du haut-fourneau U4 : hf-u4.com pour une durée d'un an.

Décision n° 2016-033 du 09 février 2016

DECIDE d'accepter la proposition de la société Econsulting – Innovative Web Solutions relative au renouvellement de 165 licences et la fourniture de 15 licences supplémentaires de la solution de messagerie et de collaboration Google Apps pour une durée d'un an, à compter du 23 mars 2016.

Décision n° 2016-034 du 09 février 2016

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec la société ARDIZIO SARL de modification technique d'une prestation du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) concernant les travaux de réfection de l'escalier extérieur du bâtiment Euromoselle à Florange.

Décision n° 2016-035 du 11 février 2016

DECIDE d'accepter la proposition faite par la société HOLLINGER pour les travaux de désamiantage et de démolition du bâtiment Fillod à l'ancien siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n° 2016-036 du 11 février 2016

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec la société EUROVIA LORRAINE de modification du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire et de l'acte d'engagement concernant les travaux de voiries et réseaux divers, lot n°01 de l'opération de réhabilitation des magasins généraux – site du haut-fourneau U4 à Uckange (projet METAFENSCH).

Décision n° 2016-037 du 11 février 2016

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec la société CERULLI MARCO de modification du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire et de l'acte d'engagement concernant les travaux de plomberie - sanitaire, lot n°08 de l'opération de réhabilitation des magasins généraux – site du haut-fourneau U4 à Uckange (projet METAFENSCH).

Décision n° 2016-038 du 11 février 2016

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec la société IDEX ENERGIE SAS de modification du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire et de l'acte d'engagement concernant les travaux de chauffage - ventilation, lot n°09 de l'opération de réhabilitation des magasins généraux – site du haut-fourneau U4 à Uckange (projet METAFENSCH).

Décision n° 2016-039 du 12 février 2016

DECIDE d'accepter la proposition de M BERTIN Stéphane pour l'acquisition de mobilier provenant de l'ancien hôtel de communauté.

Décision n° 2016-040 du 12 février 2016

DECIDE d'accepter les propositions de la société ASV DEGORGEMENT pour l'acquisition de mobilier provenant de l'ancien hôtel de communauté.

Décision n° 2016-041 du 12 février 2016

DECIDE d'accepter la proposition de M. BRIQUE Michel pour l'acquisition de mobilier provenant de l'ancien hôtel de communauté.

Décision n° 2016-042 du 12 février 2016

DECIDE d'accepter la proposition de l'association DUCHEMIN BENOIT pour l'acquisition de mobilier provenant de l'ancien hôtel de communauté.

Décision n° 2016-043 du 12 février 2016

DECIDE d'accepter les propositions de M. Franck LAURENT pour l'acquisition de mobilier provenant de l'ancien hôtel de communauté.

Décision n° 2016-044 du 12 février 2016

DECIDE d'accepter les propositions de la société FOCUS pour l'acquisition de mobilier provenant de l'ancien hôtel de communauté.

Décision n° 2016-045 du 12 février 2016

DECIDE d'accepter les propositions de M. Eric LOUFOUA-BESSI pour l'acquisition de mobilier provenant de l'ancien hôtel de communauté.

Décision n° 2016-046 du 12 février 2016

DECIDE d'accepter les propositions de Mme Isabelle PESTRE pour l'acquisition de mobilier provenant de l'ancien hôtel de communauté.

Décision n° 2016-047 du 12 février 2016

DECIDE d'accepter la proposition de M. Tony PIZZI – Guide auto moto pour l'acquisition de mobilier provenant de l'ancien hôtel de communauté.

Décision n° 2016-048 du 12 février 2016

DECIDE d'accepter les propositions de la société REFLEX SIGNALISATION pour l'acquisition de mobilier provenant de l'ancien hôtel de communauté.

Décision n° 2016-049 du 12 février 2016

DECIDE d'accepter la proposition de Société Le Marché Frais pour l'acquisition de mobilier provenant de l'ancien hôtel de communauté.

Décision n° 2016-050 du 15 février 2016

DECIDE d'accepter la proposition de la société AXIANS/INTERACT SYSTEMES NANCY SAS relative au renouvellement de la maintenance et mise à jour des boitiers de gestion unifié des menaces fortigate 100D et du boitier d'analyse fortiAnalyser 200D de l'architecture de pare-feu haute disponibilité pour une durée de trois ans, à compter du 4 mars 2016.

Décision n° 2016-051 du 16 février 2016

DECIDE d'accepter le contrat de coproduction entre le Gueulard + et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, pour l'organisation du Festival « Rock N'Fer » au Parc du haut-fourneau U4, les 26 et 27 août 2016.

Décision n° 2016-052 du 16 février 2016

DECIDE d'accepter le contrat inscrivant une exposition de l'association Light Matter, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, du 4 juillet au 18 septembre 2016.

Décision n° 2016-053 du 17 février 2016

DECIDE d'accepter l'avenant n° 5 avec l'agence Pierre Louis FALOCI concernant la réalisation de la maîtrise d'œuvre relative à la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ayant pour objet d'une part, de prendre en compte le changement d'adresse du siège social de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au 10 rue de Wendel à Hayange et de son numéro SIRET devenant 245 701 222 00144, d'autre part de modifier le montant toutes taxes comprises de l'avenant n° 3 inscrit dans le paragraphe du préambule de l'avenant n° 4.

Décision n° 2016-054 du 17 février 2016

DECIDE d'accepter l'avenant n° 7 avec la société DALKIA concernant la réalisation de la prestation d'exploitation des installations thermiques, de traitement d'air et de traitement des eaux des piscines de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ayant pour objet de prendre en compte le changement d'adresse du siège social de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch sis 10 rue de Wendel à Hayange et de son numéro de SIRET devenant 245 701 222 00144.

Décision n° 2016-055 du 17 février 2016

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 d'une part, de transfert au bénéfice de la société INTERACT SYSTEMES NANCY de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché n° 2014-02-004C, lot n°3 mise en place d'un réseau sans fil, et d'autre part, de prise en compte du changement d'adresse du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au 10 rue de Wendel à Hayange et de numéro SIRET devenant 245 301 222 00144.

Décision n° 2016-056 du 17 février 2016

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 d'une part, de transfert au bénéfice de la société INTERACT SYSTEMES NANCY de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché n° 2014-02-004D lot n°4, solution de communication par affichage dynamique et fournitures de barres tactiles et d'autre part, de prise en compte du changement d'adresse du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au 10 rue de Wendel à Hayange et de numéro SIRET devenant 245 701 222 00144.

Décision n° 2016-057 du 17 février 2016

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 d'une part, de transfert au bénéfice de la société INTERACT SYSTEMES NANCY de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché et d'autre part, de prise en compte du changement d'adresse du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au 10 rue de Wendel à Hayange et de numéro SIRET devenant 245 701 222 00144.

Décision n° 2016-058 du 19 février 2016

DECIDE d'accepter la convention de coproduction entre « l'association Six » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, en vue d'une création d'un spectacle du « Cirque Ozigno ».

Décision n° 2016-059 du 23 février 2016

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec la société KIS BAT PLATRERIE de modification du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire et de l'acte d'engagement concernant les travaux de plâtrerie – menuiseries intérieures, lot n°05 de l'opération de réhabilitation des magasins généraux – site du haut-fourneau U4 à Uckange (projet METAFENSCH).

Décision n° 2016-060 du 26 février 2016

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec la société CEGID PUBLIC concernant le lot 2 de l'opération relative à la fourniture en mode Saas de progiciels de gestion comptable et financière, et de gestion des ressources humaines ainsi que la réalisation de prestations associées d'une part, de prise en compte du changement d'adresse du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au 10 rue de Wendel à Hayange et de numéro SIRET devenant 245 301 222 00144 et d'autre part, afin de compléter le bordereau de prix par l'ajout des nouveaux prix relatifs à des prestations complémentaires de formation, d'assistance au paramétrage et d'intégration de données.

Décision n° 2016-061 du 26 février 2016

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec la société CEGID PUBLIC concernant le lot 1 de l'opération relative à la fourniture en mode Saas de progiciels de gestion comptable et financière, et de gestion des ressources humaines ainsi que la réalisation de prestations associées d'une part, de prise en compte du changement d'adresse du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au 10 rue de Wendel à Hayange et de numéro SIRET devenant 245 301 222 00144 et d'autre part, afin de compléter le bordereau de prix par l'ajout des nouveaux prix relatifs à des prestations complémentaires de formation, d'assistance au paramétrage et d'intégration de données.

Décision n° 2016-062 du 29 février 2016

DECIDE d'accepter la proposition de la société M14.fr pour la fourniture d'accès et l'utilisation de deux logiciels, M14 Immo et M14 Innov, dédiés à la gestion des opérations d'aménagement des zones d'activité économique.

Arrêté n° AG1/2016 du 15 mars 2016

Arrête le transfert de crédits de la ligne budgétaire 020 "Dépenses imprévues" pour 27 772,98 € aux lignes budgétaires :

2033.324	:	864,00 €
20422.90	:	7 500,00 €
20422.70.131008	:	1 173,05 €
2158.413	:	10 301,83 €
2158.311.131012	:	1 056,00 €
2313.311.131012	:	6 593,10 €
2315.833.131013	:	285,00 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H57.

HAYANGE, le 31 mars 2016
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH
Siège :
Hôtel de Communauté
HAYANGE

Clément ARNOULD

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 39
Membres ayant donné procuration : 10
Membres absents excusés : 2
Membre absent : /

Date de la convocation : 18 mars 2016
La séance débute à 19 H 00 et se termine à 21H57.

Affiché à l'hôtel de communauté de Hayange (siège de la Communauté) le : 31 mars 2016

Etaient présents : Mme CHOLLOT, Mme CORION, Mme KHAMASSI, Mme MOUMENE, Mme CONTI-REINERT, Mme FICARRA, Mme LAMBOUR, Mme PISU, Mme SCHMITT, Mme WALDUNG, Mme SPERANDIO, Mme DERATTE, Mme KRUCHTEN, Mme KOCEVAR et Mme PARREZ.

M. LIEBGOTT, M. CERBAI J.P, M. LEBOURG, M. HEYERT, M.LARCHER, M. JURCZAK, M. OSTER, M. CORAZZA, M. BRIZZI, M. QUINQUETON, M. TOCZECK, M. DAVID, M. LEONARDI, M. MEDVES, M. HEYER, M. HOLSENBURGER, M. HAUCK, M. DEUTSCH, M. LUCCHESI, M. CHEBBAH, M. HAINY, M. BOURGOIS, M. ENGELMANN et M. DEWALD.

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mme SASSELLA, Mme EL AME, Mme LOMBARDI, Mme DA SILVA et Mme DEISS.

M. PERON, M. ARNOULD, M. TARILLON, M. CERBAI. F et M. DECKER.

Etaient absents excusés : M. FRIJO et M. DERDAB